

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Rénovation du viaduc Kennedy – Marché passé entre la Ville et l'entreprise Freyssinet – Avenant n°1**

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 mars 2004, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation du viaduc Kennedy et décidé de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux aux services techniques municipaux. Il s'agit d'un ouvrage d'art courbe en béton précontraint d'une grande complexité. Une mission d'assistance a également été confiée au centre d'étude technique de l'Equipement de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres a été engagée et le marché a été attribué à l'entreprise Freyssinet.

Ce marché se décompose en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles. La tranche ferme concerne l'ouvrage extérieur, pour un montant de 913 253,64 € TTC, la tranche conditionnelle 1 l'ouvrage intérieur, pour un montant de 937 037,29 € TTC, les tranches conditionnelles 2 et 3 la reprise d'étanchéité de ces deux ouvrages, pour respectivement 67 233,14 € TTC et 71 401,20 € TTC.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté le 27 juin 2005 pour huit mois.

Ceux de la tranche conditionnelle 1 ont commencé le 6 mars pour la même durée.

Les tranches conditionnelles 2 et 3 ne devraient pas donner lieu à réalisation.

En cours d'exécution, il apparaît que des études et des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la tranche ferme comme pour la tranche conditionnelle 1.

Pour les études, le titulaire du marché devait fournir une étude d'exécution dont l'objectif était notamment de définir, en fonction de l'existant, le positionnement des câbles de précontrainte additionnelle. La fiabilité du relevé des éléments existants s'étant avérée insuffisante, une étude complémentaire est nécessaire. Elle ne concerne que la tranche ferme.

Pour cette même tranche, était prévu le remplacement à l'identique des appareils d'appuis des culées nord et sud usés. Or, après démontage, il s'avère que l'épaisseur de ces appareils (28 mm au lieu de 56) impose leur mise en conformité, entraînant des travaux de démolition de béton importants et délicats au niveau des culées.

Le même type d'opération sera nécessaire pour l'ouvrage intérieur objet de la tranche conditionnelle 1.

Enfin, lors du démontage des bordures du terre-plein central sur l'ouvrage, la longrine en béton supportant la glissière de sécurité s'est révélée défectueuse, conduisant à son remplacement. Cette opération ne devrait pas être nécessaire pour la tranche conditionnelle 1.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 213 192,45 € TTC pour la tranche ferme et 108 451,56 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Parallèlement, des économies ont été recherchées pour limiter le dépassement du montant du marché. Elles s'élèvent à 36 525,58 € TTC pour la tranche ferme et sont estimées à 18 179,20 € TTC pour la tranche conditionnelle 1.

La mise en conformité des appuis sur la culée nord de l'ouvrage extérieur étant complexe à réaliser, il a été décidé de reporter cette opération en même temps que celle de la culée nord de l'ouvrage intérieur objet de la tranche conditionnelle.

Compte tenu, d'une part, des travaux supplémentaires imprévisibles au moment de l'étude de réhabilitation, d'autre part, du mode opératoire retenu pour les culées nord des deux ouvrages, il convient de confondre la fin du délai contractuel de la tranche ferme avec celui de la tranche conditionnelle 1.

Afin de prendre en compte ces modifications, il est proposé de conclure l'avenant n° 1 suivant :

- marché n° 2005346 notifié le 27 mai 2005 et conclu avec l'entreprise Freyssinet
- montant initial du marché y compris la tranche conditionnelle 1 1 850 290,93 € TTC
- montant de l'avenant n° 1 266 939,23 € TTC
- montant total du marché 2 117 230,16 € TTC
- la fin du délai contractuel des deux tranches est fixée au 6 novembre 2006 hors intempéries et suspensions éventuelles de délais.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise Freyssinet pour la rénovation du viaduc Kennedy, d'un montant de 266 939,23 € TTC, et prolongeant le délai de la tranche ferme ;
2. m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT